

TZR Spécial phase d'ajustement

RÉUNION TZR

La mission de TZR est, plus que jamais, essentielle pour le service public d'éducation. La dégradation des conditions d'affectation des TZR est une réalité, que l'Administration doit entendre et à laquelle elle doit apporter des réponses. Le SNES-FSU, qui a prouvé ces dernières années son engagement sans faille aux côtés des TZR, continuera à lutter pour enrayer le processus engagé, et obtenir de l'Administration de véritables mesures propres à résoudre la crise de recrutement, et à en réduire les effets dévastateurs sur les conditions d'exercice de personnels titulaires.

**Mercredi 28 juin
de 14h30 à 17h30**
à la section académique
du SNES à Arcueil

Phase d'ajustement,
rentrée 2017...

**Connaître ses droits,
les faire respecter**

CONDITIONS D'AFFECTATION : LES TZR TÉMOIGNENT

Les témoignages ci-dessous, recueillis à l'occasion de l'action « TZR en colère, collègues solidaires (voir p.3) sont éloquentes : affectations hors-zone, sur plusieurs établissements, parfois éloignés les uns des autres, changement d'affectation au cours de l'été, information tardive, difficultés liées à l'emploi du temps. La situation des TZR, indéniablement, se dégrade ces dernières années. Loin de chercher à restaurer l'attractivité de la mission de TZR, l'Administration rectorale impose à ces personnels des conditions d'exercice toujours plus difficiles, parfois intenable. Le SNES-FSU dénonce une politique de sape des droits de personnels dont la mission est pourtant absolument essentielle au service public d'éducation. **On ne résoudra pas le problème du remplacement en dégradant les conditions d'exercice des titulaires !**




« Je suis TZR ACADEMIQUE !!!! C'est-à-dire que ma zone est l'académie entière !!! C'est à dire que je ne fais que déménager pour aller d'établissement en établissement d'affectation.»

« Un **emploi du temps très compliqué** cette année (il y a une heure de trajet entre les 2 lycées et j'ai dû parfois déjeuner dans le bus) : tous les jours de la semaine (venant parfois pour 2 heures avec 2 heures de trajet) ».

« A la rentrée 2016, après avoir exprimé des préférences TZR avec un voeu large pour tous les lycées du 95, j'ai été affectée à la dernière minute en service partagé dans un lycée professionnel et un collège, qui en plus étaient à une heure de distance en transports. »

« Affectation hors zone (titulaire du 92 affectée dans le 78 pour 6 mois consécutifs avec des arrêtés d'affectation renouvelés toutes les 3 semaines) sur deux établissements. Sans véhicule (réseau de transport suffisamment dense dans le 92 pour ne pas en avoir besoin) et résidant à Paris donc **prévoir 4h de transports en commun** par jour : 2h le matin et 2h le soir !! Le tout en temps plein 18h et sur deux établissements situés sur deux communes différentes. **Prévoir un temps de trajet d'1h entre les deux collèges** car le réseau de transport au sein de ces communes est faible en journée. »

« TZR 92 à mon arrivée dans l'académie de Versailles en 2014, j'ai été affectée lors de la première phase d'ajustement dans la partie sud du 92. Sachant ces informations, j'ai cherché un logement et organisé mon déménagement. **A quelques jours de la rentrée et apprenant à utiliser aussi iprof, j'ai vu que je n'avais plus d'affectation : gros stress !** »

Sommaire

- P.1** Conditions d'affectation : les TZR témoignent
- P.2** Fiche de suivi syndical
- P.3** Phase d'ajustement : calendrier et contexte
- P.4** Phase d'ajustement : tous nos conseils
- P.5** Groupements ordonnés de communes de l'académie
- P.6 et 7** Carte des ZR de l'académie
- P.8 et 9** Droits et obligations des TZR
- P.10 et 11** ISSR et frais de déplacement : les indemnités auxquelles vous avez droit
- P.12** Vous informer et défendre vos droits

Dossier réalisé par le Secteur Emploi de la section académique :

François Beral
Laurent Boiron
Hervé Chauvin
Sophie Macheda
Marine Ochando
Maud Ruelle-Personnaz
Claudette Valade

SNES Versailles Infos.
N° de Commission Paritaire 1117S05547.
N° ISSN 1291-5246 – Hebdomadaire.
Prix de vente 2 euros. Abonnement 12 euros.
Édité par section académique du SNES de Versailles
(Syndicat National des Enseignements du Second degré)
3, rue Guy de Gouyon du Verger –
94112 Arcueil CEDEX - Tél. : 01 41 24 80 56
Directrice de publication Marie Chardonnet.
Imprimé par l'imprimerie spéciale du SNES.